

# Le parc des Quatre Bornes perd une éolienne

**LA JOUX-DU-PLÂNE** Les développeurs du parc éolien ont décidé de supprimer une des onze machines de 200 mètres prévues. Cela permet de répondre aux inquiétudes de certains opposants, selon le comité de pilotage.

PAR ANTONELLA.FRACASSO@ARCINFO.CH

Ce ne sont plus onze, mais dix éoliennes qui devraient prendre place sur le site des Quatre Bornes, à La Joux-du-Plâne/L'Echelette. La décision a été confirmée ce mercredi par Jean-Michel Christen, l'un des 23 agriculteurs à l'origine du projet et président de la Sarl.



«Grâce au progrès des nouvelles technologies, la production énergétique sera réduite seulement de 5-6%»

JEAN-MICHEL CHRISTEN  
À L'ORIGINE DU PARC ÉOLIEN DES QUATRE BORNES ET PRÉSIDENT DE LA SARL



L'éolienne la plus contestée, sur sol bernois, a été supprimée. Le futur parc des Quatre Bornes devrait donc accueillir trois machines côté neuchâtelois et sept côté bernois. PHOTOMONTAGE FRANÇOIS ALLANOU

Deux semaines après le lancement d'une pétition contre le parc éolien par l'association Sauvez l'Echelette, la suppression d'une machine, la plus contestée, devrait calmer les esprits. Ou du moins, satisfaire les riverains directement touchés par cette éolienne, E11, prévue sur sol bernois. «Nous avons toujours essayé de trouver des solutions. Cette décision montre que nous sommes à l'écoute des opposants. Mais je ne pense pas que la pétition tombera, car certaines personnes sont par prin-

cipe contre l'éolien», soutient Jean-Michel Christen.

## Septante millions de kilowattheures par an

«La suppression de cette éolienne est possible grâce au progrès des nouvelles technologies, permettant de réduire la production énergétique de 5 à 6% seulement par rapport à ce qui était convenu. Les dix machines de 200 mètres de haut devraient ainsi produire environ 70 millions de kWh/an nets.

Cela correspond à l'autonomie

énergétique de Val-de-Ruz et Sonvilier, les deux communes neuchâteloise et bernoise accueillant le parc éolien, dont l'investissement s'élève à quelque 100 millions de francs. Parmi les fervents détracteurs, le président de Sauvez l'Echelette, Claude Schönenberg, et l'ancien champion de ski des Bugnenets, Didier Cuhe. Nous avons essayé de les contacter, sans succès.

## Fermeture de Mühleberg

Chargé d'affaires éolien à Greenwatt, partie prenante

Pour obtenir les 7 millions de kilowattheures par an nets produits par une éolienne de 200 mètres de haut, il faudrait 57 000 mètres carrés de panneaux solaires.

dans le projet, Laurent Scacchi rappelle que le peuple a voté en faveur de la stratégie énergétique 2050. Dans un mois, la centrale nucléaire de Mühleberg, qui produit 5% de l'électricité utilisée en Suisse, sera arrêtée. «Il faudra compenser», s'exclame-t-il. «Chaque canton doit contribuer. Il ne faut pas opposer l'éolien et les autres énergies renouvelables. Elles sont complémentaires», avance Laurent Scacchi. Il précise toutefois que pour obtenir les 7 millions de kilowattheu-

res par an nets produits par une éolienne de 200 mètres de haut, il faudrait 57 000 mètres carrés de panneaux solaires.

«Nous avons essayé d'intégrer les avis de tout le monde», note-t-il. Comme des associations de protection de la nature, Pro Natura, WWF, Aspo Bird Life et Helvetia Nostra. Une convention a aussi été signée avec le Parc Chasseral. De plus, les développeurs des Quatre Bornes assurent n'avoir aucun conflit ni avec le Centre nordique de l'Erguël ni avec la station des Bugnenets-Savagnières. «Les éoliennes ne devraient d'ailleurs pas impacter les pistes de ski de fond», précise le collaborateur de Greenwatt. «L'emplacement des machines a été adapté afin d'éviter tout risque de jets de glace.»

## Mesures de compensation

Du côté de Val-de-Ruz, commune engagée dans le projet, François Cuhe explique: «Le parc éolien fait l'objet de mesures de compensation importantes, qui vont au-delà des exigences légales en termes de protection de l'environnement.» Le conseiller communal donne l'exemple de la fauche, qui se fera plus tard pour favoriser l'espèce de l'alouette des champs. Actuellement, les promoteurs des Quatre Bornes attendent les préavis positifs des deux cantons, Neuchâtel et Berne. Une fois obtenus, la mise à l'enquête pourra être lancée, sûrement courant 2020.

# Les fondeurs s'inquiètent pour le Centre nordique

**LE CRÊT-MEURON** Les éoliennes étaient au centre des discussions lors de l'assemblée de Neuchâtel ski de fond.

Les sept éoliennes du Crêt-Meuron signent la fin de deux pistes de ski de fond au Centre nordique de La Vue-des-Alpes/Tête-de-Ran. Même si elles ne représentent que 3 kilomètres sur les 18 du parcours, c'est trop pour les fondeurs. Selon eux, la disparition des tracés de la Merde et celui menant au Crêt-Meuron mettrait en danger l'avenir du site. Mardi soir, le projet éolien, dont la demande de permis de construire a été déposée fin oc-

tu lors de l'assemblée générale de Neuchâtel ski de fond. Réunies à l'hôtel de La Vue-des-Alpes, près de 80 personnes ont manifesté leur inquiétude. Le président sortant de Neuchâtel ski de fond, Philippe Breitler, a mis l'accent sur les bonnes conditions d'enneigement du Centre nordique, qui jouit d'un microclimat et d'un ensoleillement exceptionnels. Sur les dix centres gérés par l'association, c'est sûrement celui qui possède les meilleurs atouts,

relais à Jean-Pierre Leuenberger, après 23 ans de présidence. «Le Centre nordique représente 30% du chiffre d'affaires de Neuchâtel ski de fond. Ces éoliennes auraient aussi de graves conséquences sur le tourisme en général», insiste le nouveau président. «On est tous acquis à l'énergie verte, mais on défend la pérennité de notre centre», observe Jean-Pierre Leuenberger.

## Contradiction

Du côté de Tourisme neuchâte-



Le Centre nordique de La Vue-des-Alpes/Tête-de-Ran jouit d'un excellent microclimat. ARCHIVES MURIEL ANTILLE

ficielle pour le moment, déclare son directeur Yann Engel, qui a assisté à l'assemblée générale en tant que membre de Neuchâtel ski de fond. «Une séance aura lieu le 26 novembre et l'éolien est à l'ordre du jour», a-t-il glissé. Il a toutefois relevé une contra-

diction dans les domaines d'activités stratégiques édictés par le Conseil d'Etat: «Il demande un effort particulier pour promouvoir ce site, mais les éoliennes le mettent en péril.» La société française RES (appartenant à un groupe britanni-

que), à l'origine du projet du Crêt-Meuron, assure que tous les moyens ont été mis en œuvre pour maintenir la pratique du ski de fond.

## Electricité pour 3500 ménages

«Hélas, il est impossible de déplacer les éoliennes, car ce site fait l'objet d'un plan d'affectation cantonal», explique Martin Kernen, ingénieur chez Planaire, mandaté par RES pour coordonner le projet. Les sept éoliennes de 93 mètres produiront l'équivalent de la moitié de la consommation d'électricité de la population de Val-de-Ruz, soit 3500 ménages, dit-il. De nombreuses études ont été menées pour assurer un impact minimal «et garantir la sécurité des skieurs de fond». Pendant les périodes de givre, trois machines sur sept seront arrêtées, indique Martin Kernen. **AFR**